

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 16 (1928)

Heft: 297

Artikel: Carnet de la quinzaine

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259562>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lessive dans une des maisons communales de Vienne.

De tous les travaux auxquels la ménagère est astreinte, c'est sans doute la lessive qui est le plus pénible. Il intéressera peut-être nos lectrices d'apprendre comment se passe le jour de blanchissage, habituellement si appréhendé, dans une des maisons communales modernes construites à Vienne.

Une halle immense se trouve au rez-de-chaussée de la maison dont les larges fenêtres s'ouvrent sur le jardin d'agrément qui l'entoure. Les machines de lessivage les plus modernes qui y sont installées sont si nombreuses, que 44 femmes peuvent y travailler simultanément le matin et autant l'après-midi. Une cuve avec robinets d'eau chaude et froide est à la disposition de chacune. Le matin, à 8 heures, 44 ménagères de l'énorme bâtiment, contenant au total 1200 logements, entrent par la porte monumentale et prennent place devant leur cuve. Le linge est simplement rincé, puis remis dans des lessiveuses électriques qui se chargent du savonnage. De là il passe dans des appareils centrifuges qui, tournant à une vitesse de 3000 tours à la minute, le tritent, le pressent, en extrayant le 80 pour cent d'eau. Puis c'est la machine à calendrer qui entre en action, et enfin il passe par les cylindres de l'appareil à sécher, placé dans une cabine séparée pour chaque lavandière. Après vingt minutes, le linge bien lisse est repassé par des rouleaux chauffés à l'électricité et peut être emporté pour être placé dans les armoires.

Entre temps, les aiguilles de l'horloge marquent 11 heures; les femmes quittent le lavoir pour préparer le dîner, et l'après-midi il ne leur reste plus qu'à repasser les pièces qui ne peuvent pas être travaillées par le rouleau électrique. A cet effet, elles se rendent sous les combles, où se trouve une salle spacieuse, munie de fers et d'appareils permettant d'accomplir ce travail dans un minimum de temps. Pour laver et repasser le linge de quatre semaines d'une famille de cinq à six personnes, il suffit de 3 h. 1/2 à 4 heures, alors qu'ordinairement des journées entières sont nécessaires pour une aussi grande lessive.

Ce qui est intéressant dans cette lessive, c'est qu'aucun paiement spécial n'est exigé pour l'utilisation de la lavanderie; les frais sont compris dans le loyer du logement, qui est de 13 shillings par mois pour trois chambres et cuisine, d'un total de 65 mètres carrés. Que payerait-on en Suisse pour un tel appartement, un shilling ayant une valeur de 75,12 centimes suisses? Seule une indemnité de 4 centimes est payée au gérant engagé à cet effet pour le nettoyage et la remise en ordre de la buanderie.

Il est évident qu'un tel lavoir central ne peut être installé que dans un bloc de logements de 600 à 800 familles au moins, sans quoi les frais seraient trop élevés.

(*La Solidarité*)

Encore un grand Congrès mondial.

1929 sera une année de Congrès internationaux. Nous en connaissons déjà quatre qui intéressent tout spécialement nos milieux féminins: le nôtre, d'abord, celui de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes, à Berlin, en juin; puis celui de la Fédération Internationale des Femmes universitaires, à Genève, en août. La Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté annonce également le sien à Prague, et le Conseil International des Infirmières tiendra le sien à Montréal (Canada). Il y en a pour tous les goûts.

Mais voici qu'une vaste Fédération internationale, la Fédération universelle des Associations pédagogiques, a également choisi l'an prochain pour son Congrès bisannuel, pour lequel on attend, assure-t-on, plus de 5000 participants, et qui se tiendra à Genève au mois de juillet. Quatorze sections sont prévues, qui comprennent toutes

les principales catégories de sujets touchant à l'éducation: *La famille et l'école; l'éducation pour la santé; l'éducation pratique; les Associations d'instituteurs; la coopération internationale et la bonne volonté; la coopération internationale et la Société des Nations; l'enfant difficile; la vie rurale et l'éducation rurale; l'éducation et la presse; l'aspect international du service des bibliothèques; de l'école à l'atelier...* On voit qu'il y a là aussi un programme satisfaisant tous les goûts; aussi, et malgré la pléthora de Congrès internationaux qui va caractériser cette année 1929, sommes-nous certaines que l'on trouvera le plus vif et le plus fécond intérêt à suivre les travaux de ce gigantesque Congrès, qui groupera dans notre pays les éducateurs de l'Orient et de l'Occident, ceux des pays du Nord et ceux de l'Amérique du Sud, et qui, il faut le noter, siège pour la première fois sur le continent européen. (S'adresser pour tous renseignements au Bureau International d'Education, 44, rue des Maraîchers, Genève.)

CORRESPONDANCE

Bienné, le 10 décembre 1928.

Mademoiselle,

Ayant eu le plaisir d'assister à l'Assemblée des Présidentes à Berne, j'ai constaté qu'une erreur s'est glissée dans le compte-rendu de cette Assemblée paru dans le *Mouvement Féministe* du 7 décembre. C'est le passage placé entre parenthèses qui dit: « Le Grand Conseil bernois venant précisément de refuser, à l'occasion de la révision de la loi sur les élections pastorales, d'étendre aux femmes le droit d'élire les pasteurs, ce qui nous paraît de fâcheux augure pour la discussion de la motion Vogel sur le suffrage féminin cantonal et communal... » La réalité est toute autre. Depuis quelques années (j'ignore exactement depuis quand¹), le canton de Berne octroie aux communes le droit d'accorder aux femmes le suffrage en matière ecclésiastique, mais seulement pour l'élection des pasteurs. Dans la dernière session du Grand Conseil, on a discuté la motion Scherz, qui demandait de rendre obligatoire, dans toutes les communes du canton, le droit de vote en matière ecclésiastique, mais un droit de vote complet pour la femme, comprenant aussi le domaine de l'administration de l'Eglise. Cette motion ayant soulevé une vive opposition, M. Meyer proposa un amendement qui autoriserait les communes qui le désirent à accorder aux femmes le droit de vote complet en matière ecclésiastique. C'est sous cette forme que la motion fut renvoyée pour étude au gouvernement.

Avec mes respectueuses salutations.

Mme CHOPARD.

Carnet de la Quinzaine

Nous publions gratuitement sous cette rubrique tous les avis de conférences, de réunions, d'Assemblées, etc., organisées par des Sociétés féministes ou d'intérêt féminin, durant la quinzaine qui suit la parution de chacun de nos numéros. Pour pouvoir figurer dans cette liste, ces avis de conférences doivent être envoyés à la Rédaction du *Mouvement* avant le lundi *au plus tard* qui précède le vendredi où notre journal paraît à Genève. Prière de fournir bien exactement toutes les indications nécessaires.

Du 8 au 15 janvier:

VEVEY: Salle de l'Ancien Casino, rue de la Poste: Exposition antialcoolique organisée par la Ligue suisse des Femmes abstinences. Conférences. Buffet. Entrée libre de 10 h. à midi, de 13 h. 30 à 18 h. et de 20 h. à 22 h.

¹ Depuis 1917. (Réd.)

Vente au Rumméro

Le *Mouvement Féministe* est en vente au N° à la LIBRAIRIE EGIMANN, 40 rue du Marché, Genève. à l'ADMINISTRATION, 14, rue Micheli-du-Crest, Genève et à l'UNION DES FEMMES, 22, rue Etienne-Dumont.